Emploi et chômage des adultes en situation de handicap en Guyane

L'emploi des personnes en situation de handicap

La loi (*loi OETH 2018 au bout de ce lien*) impose que tout employeur du secteur privé, comme tout établissement public à caractère industriel et commercial occupant 20 salariés ou plus, doit employer, dans une proportion de 6 % de son effectif salarié, des personnes en situation de handicap, ayant une Reconnaissance de leur Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Si cette proportion n'est pas atteinte, l'employeur verse une contribution financière à l'Association pour la GEstion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) ou au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). L'employeur peut s'acquitter partiellement de son obligation en accueillant des personnes handicapées dans le cadre d'un stage, ou en concluant des contrats de sous-traitance avec des Entreprises Adaptées ou des Etablissements ou Services d'Aide par la Travail (ESAT). Les entreprises qui ne réalisent aucune action en faveur de l'emploi des personnes handicapées depuis plus de trois ans doivent verser une sur-contribution, équivalant 1500 fois le SMIC horaire par bénéficiaire de l'obligation d'emploi manquant.

Dans le secteur privé

En 2019, 214 travailleurs en situation de handicap étaient repérés dans les entreprises privées de Guyane. Cela représente un taux d'emploi direct de 1,9%. Le taux d'emploi global, qui inclut le recours aux solutions de sous-traitance via le travail adapté ou protégé, atteint 2,4%, bien en dessous des 6% attendus.

Toujours en 2019, 129 entreprises privées étaient assujetties à cette obligation d'emploi en Guyane. Parmi ces 129 entreprises, 83 employaient au moins un travailleur handicapé mais seulement 38 entreprises atteignaient le quota de 6% (soit une entreprise assujettie sur 3).

Enfin, 90 établissements versaient une contribution financière à l'AGEFIPH, pour un montant en 2019 de 466.000 € environ, en contrepartie du non-respect de leur obligation d'emploi.

En 2021, 4 personnes ont bénéficié d'une aide de l'Agefiph dans le cadre de leur contrat d'apprentissage, quand 4 autres en ont bénéficié suite à la signature d'un contrat de professionnalisation. Ces aides ont pour objectif d'encourager les employeurs privés à recruter des personnes en situation de handicap.

Dans le secteur public

En 2021, 550 travailleurs en situation de handicap, bénéficiaires de l'obligation d'emploi étaient recensés dans le fonction publique en Guyane. Ils n'étaient plus que 453 en 2022.

Parmi les 3 fonctions publiques de Guyane, le taux de 5% est dépassé par la fonction publique hospitalière (tableau ci-dessous). En France entière, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur public était de 5,4% en 2022, mais seulement de 4,1% en Guyane.

Evolution des taux d'emploi direct dans la fonction publique en Guyane et en France

Pourcentage de travailleurs handicapés:	2016	2019	2020	2021	2022
dans la Fonction publique de l'Etat	1,5%	3,1%	2,6%	2%	2,3%
dans la Fonction publique hospitalière	6,8%	6,5%	6,1%	5,8%	5,2%
dans la Fonction publique territoriale	4,2%	4,5%	3,7%	4,4%	3,8%
Des 3 fonctions publiques de Guyane	**4,9%**	**4,9%**	**4,4%**	**4,7%**	**4,1%**
Des 3 fonctions publiques de France entière	x	**5,5%**	**5,6%**	**5,4%**	**5,4%**

Source : FIPHFP, exploitation CREAI

L'emploi protégé : ESAT, entreprise adaptée, emploi accompagné

ESAT

L'ESAT, établissement et service d'aide par le travail (anciennement CAT) est de loin le plus répandu et le plus connu des dispositifs d'emploi adaptés au handicap.

2 ESAT, établissement médico-social, proposent en Guyane 178 places, pour réaliser des activités productives et un soutien médico-social (tableau ci-dessous), à destination de travailleurs dont la capacité de travail est inférieure d'un tiers à celle d'une personne n'étant pas en situation de handicap. Les personnes handicapées sont orientées vers un ESAT par la Commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée de la MDPH.

Les usagers-travailleurs n'ont pas le statut de salarié. L'ESAT leur verse une rémunération directe comprise entre 55 et 110% du SMIC.

En Guyane, le nombre de places en ESAT n'a pas progressé depuis 2013. En 2021, le taux d'équipement en places d'ESAT atteint à peine 1,2 places pour mille adultes, quand il est de 3,6 places pour mille adultes en France entière. Ce taux est le plus faible de toute la France (hors Mayotte).

Nombre de places installées en ESAT selon le type de déficiences en 2021 en Guyane

Type de public accompagné	Nombre de places
Agrément pour tous publics	78
Déficiences Intellectuelles	100
Total	**178**

Source : FINESS, exploitation CREAI

Les secteurs professionnels dans lesquels interviennent les 2 ESAT du Guyane, implantés à Cayenne et Kourou, vont de l'entretien d'espaces verts à la restauration, en passant par la fabrication de meuble ou encore le ménage de locaux. Aucun ESAT n'est implanté dans l'Ouest guyanais, alors qu'on y compte plus de 30% des adultes de la Guyane.

Les entreprises adaptées

L'entreprise adaptée permet à un travailleur reconnu handicapé par la MDPH d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses capacités.

La spécificité de l'entreprise adaptée est d'employer au moins 55% de travailleurs handicapés. A partir de 2023, un plafond prévoit d'y limiter à 75% la part des travailleurs handicapés, pour favoriser la mixité. Le travailleur handicapé a le statut de salarié. Il est soumis aux mêmes règles que les autres salariés (congés, protection sociale, chômage, retraite). En contrepartie, l'entreprise adaptée peut percevoir des aides financières, comme une aide au poste de l'ordre de 16.000 euros annuels par travailleurs en situation de handicap. Le travailleur handicapé perçoit une rémunération au moins égale au Smic mensuel net.

En Guyane, on recense 3 entreprises adaptées organisées en 5 antennes. Elles regroupaient en 2022, 47 postes réservés aux travailleurs handicapés.

Les entreprises adaptées de Guyane en 2022

Nom de l'entreprise adaptée	Commune d'implantation	Secteur d'activité	Nombre de postes réservés aux travailleurs handicapés	Nombre total de salariés
YEPI CHWIT	Rémire-Mtjoly	Restauration	5	7
Pilot Services Guyane	Cayenne	Nettoyage, externalisation administrative	18	26
ADAP Pro Services	Kourou	Espaces verts, gestion administrative, entretien locaux	13	18
ADAP Pro Restauration	Kourou	Restauration	8	10
ADAP Pro Ouest	Saint-Laurent-du-Maroni	Espaces verts, entretien locaux, gestion administrative	3	Non précisé

Source : DIECCTE Guyane, exploitation CREAI

En Guyane, aucune entreprise adaptée n'expérimentait les CDD Tremplins en 2022 (consistant à accompagner les salariés d'entreprise adaptée vers l'entreprise ordinaire sur une période de 4 à 24 mois). Elles sont 2 en Martinique et 6 à la Réunion.

L'emploi accompagné

L'emploi accompagné est un dispositif récent, qui fournit un appui aux personnes en situation de handicap pour leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Les prestations comprennent un soutien et un accompagnement individualisé du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.

Un dispositif existe à Cayenne depuis 2018. Fin 2022, 15 personnes étaient suivies par le DEA, dont 5 étaient concernées par la déficience intellectuelle. 9 d'entre elles ont entre 25 et 54 ans. 8 avaient un contrat de travail fin 2022, quand 7 personnes étaient sans emploi.

En Guyane, on ne compte aucun établissements ou service de pré-orientation ou de réadaptation professionnelle, qui contribuent à l'orientation professionnelle, la formation d'adultes ou au retour à l'emploi de personnes en situation de handicap. Cependant, d'autres plateformes ou structure expérimentale réalisent seulement partiellement ces missions.

Le chômage des personnes en situation de handicap en Guyane

En 2021, on comptait 941 demandeurs d'emploi repérés comme étant en situation de handicap par Pôle Emploi. Ce chiffre montre une légère amélioration, après une forte augmentation des demandeurs en 2020, augmentation probablement liée à la crise sanitaire. Les personnes en situation de handicap représentent 4% des demandeurs d'emploi en Guyane, alors qu'en France, ils sont presque 8% des demandeurs d'emploi.

Evolution des effectifs des demandeurs d'emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi en Guyane

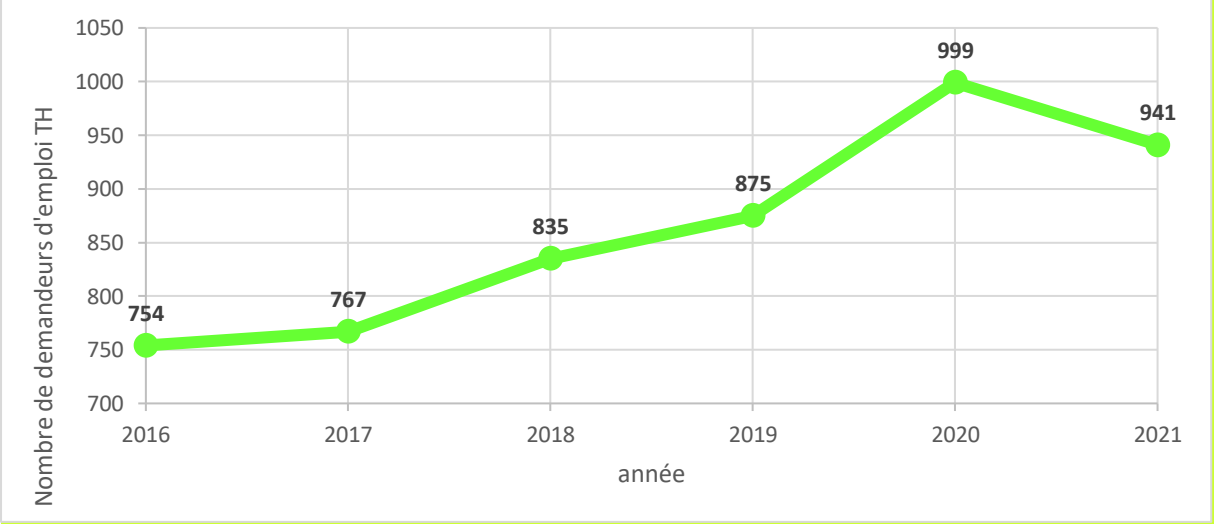

Source : Tableau de bord AGEFIPH

Parmi ces 941 demandeurs d'emploi en situation de handicap, la moitié bénéficie de l'AAH.

Ces demandeurs d'emploi en situation de handicap, bénéficiant de l'obligation d'emploi (BOE) ont un profil différent des demandeurs d'emploi en général (tableau ci-dessous). On y compte par exemple moins de femmes, et plus de personnes de 50 ans et plus. Ils sont aussi plus touchés par le chômage de longue durée.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) et tout public de Guyane en 2021

BOE		Tout public
52%	FEMMES	58%
47%	50 ANS ET +	24%
43%	NIVEAU < CAP	38%
25%	BAC ET +	33%
50%	FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION (MANOEUVRE, OS, EMPLOYÉ NON QUALIFIÉ)	48%
46%	DE DEPUIS AU MOINS UN AN	30%
20%	DE DEPUIS AU MOINS TROIS ANS	9%
682 jours	ANCIENNETÉ MOYENNE D'INSCRIPTION AU CHÔMAGE	406 jours

Source : Pôle Emploi, exploitation Agefiph

Cap Emploi

Les travailleurs en situation de handicap peuvent être accompagnés par Cap emploi, un organisme de placement spécialisé**,** exerçant une mission de service public. Cap Emploi prépare les demandeurs à l'emploi, les accompagne de façon durable dans l'emploi et pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

En 2020, Cap Emploi Guyane a permis l'insertion de 62 travailleurs, alors qu'en 2019, 110 avaient pu être insérés. Cap Emploi a permis le maintien dans leur emploi de 11 adultes (contre 28 l'année précédente).